

Les accès à l'enseignement agricole  
aux paliers d'orientation gérés par AFFELNET



L'affectation en fin de 3<sup>ème</sup> et fin de seconde générale, technologique et professionnelle vers les formations de l'EA

Paliers 3<sup>ème</sup>

Entrée en 1ère année de CAP agricole

Entrée en Seconde Pro Agricole

Entrée en seconde GT EA

Toutes les demandes sont émises via AFFELNET pour les établissements publics et privés de l'enseignement agricole des 3 académies (tous candidats)

Paliers Seconde

Entrée en 1<sup>ère</sup> professionnelle EA

Entrée en 1<sup>ère</sup> Technologique EA

Entrée en 1<sup>ère</sup> Générale EA

**ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

Tous candidats vers formations EA public/privé via AFFELNET (dont montants 2de Pro)

Tous candidats vers formations EA public/privé via AFFELNET (dont montants 2de GT EA)

En cas de changement d'établissement  
AFFELWEB pour EA public  
Procédure propre à l'établissement pour EA privé

Changement d'établissement Terminale Générale et Technologique de l'EA public AFFELWEB  
EA privé procédures propres à l'établissement

**ACADEMIE DE GRENOBLE**

Hors AFFELNET  
Procédure propre à l'établissement

Tous candidats (y compris montants du lycée) vers formations EA public via AFFELNET  
Vers EA privé procédure propre à l'établissement

Tous candidats (y compris montants du lycée) vers formations EA public via AFFELNET  
Vers EA privé procédure propre à l'établissement

**ACADEMIE DE LYON**

Hors AFFELNET  
Procédure propre à l'établissement

Tous candidats (y compris montants du lycée) vers formations EA public via AFFELNET  
Vers EA privé procédure propre à l'établissement

Tous candidats (y compris montants du lycée) vers formations EA public via AFFELNET  
Vers EA privé procédure propre à l'établissement

Pour les tours complémentaires de juillet à septembre, seuls le palier fin de 3<sup>ème</sup> est concerné par AFFELNET pour l'entrée en formation de l'enseignement agricole public.

**Rappel :** Les places vacantes à l'issue des différents tours sont collectées soit par le SRFD pour Clermont-Ferrand et Grenoble et via l'application APV pour Lyon.

Pour les établissements publics, elles sont saisies dans Affelnet et pour le privé elles sont transmises aux CIO et collèges.